



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

Monsieur le Conseiller général  
Daniel Roh  
1963 Vétroz

**Dossier traité par :**  
Olivier Cottagnoud  
027 345 37 77  
[olivier.cottagnoud@vetroz.ch](mailto:olivier.cottagnoud@vetroz.ch)

Vétroz, le 22 avril 2024

**Objet : Question relative à la Maison de la Santé**

Monsieur le Conseiller général,

Nous avons l'honneur de répondre à votre question écrite du 14 décembre 2023, reçue le 4 janvier 2024, portant sur la Maison de la Santé. Après un examen de vos interrogations par le Conseil municipal, sur la base de renseignements pris auprès de notre conseiller juridique, nous y répondons comme suit :

**Question :** Est-ce que les documents liés au cautionnement (Statuts, acte constitutif de la SA, acte d'achat et acte constitutif de la PPE ont été finalisés) ont-ils été finalisés et, dans l'affirmative, est-il possible de les transmettre aux membres du Conseil général ?

**Réponse :** Il faut différencier les documents engageant la commune pour le cautionnement et ceux n'engageant pas la commune.

Concernant les documents engageant la commune, nous vous transmettons ci-joint :

- 1) la convention de fiducie (cf. annexe 1),
- 2) le contrat de base pour le prêt Raiffeisen (cf. annexe 2),
- 3) la caution auprès de la Raiffeisen (cf. annexe 2),
- 4) la lettre de déclaration de la Raiffeisen quant aux modalités du cautionnement (cf. annexe 2),
- 5) la cédule hypothécaire de registre (cf. annexe 3),
- 6) la déclaration d'accord de la commune (cf. annexe 4).

S'agissant des autres documents (statuts de la PPE et SA, acte d'achat), ils ne nous appartiennent pas et lient soit les actionnaires (les médecins), soit le vendeur (M. Constantin). Nous ne pouvons donc pas vous les transmettre sans leur accord.

En espérant avoir répondu à vos questions écrites, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Vétroz

  
Le Président  
Olivier Cottagnoud

  
Le Secrétaire  
Bertrand Fontannaz

**Annexes :** mentionnées

**Copie à :** M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz